

# CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2022

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Présents : M. Pascal BRUN. M. Sébastien CHAPPUY. Mme Sylvie GARDETTE. M. Pascal TRAMBOUZE. M. Jean COUTURIER. Mme Cécile PIERRAT. M. Franck BOUDOT. Mme Camille CHERBLANC. Mme Marcelle COMBE. Mme Monique DARMEZIN. M. Christophe DEPORTE. M. Gilles GOY. M. Jean-Baptiste MOOS. Mme Catherine PLASSE. Mme Florence VERNE.

Absents : Néant

Madame Florence VERNE a été nommée secrétaire.

## **Approbation des procès-verbaux des séances du 14 décembre 2021**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

## **Approbation du Compte de Gestion 2021**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M. PREMEL, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

## Vote du Compte Administratif 2021

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le compte administratif de l'année 2021 a été présenté au Conseil Municipal afin que celui-ci soit approuvé. Celui-ci présente un résultat de clôture excédentaire de **684 161,45 euros** qui se décompose comme suit :

- ✓ 308 251,74 € pour la section de fonctionnement
- ✓ 375 909,71 € pour la section d'investissement

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

## Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 308 251,74 €

a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme proposé ci-dessous :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	170 686,81 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif	137 564,93 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors reste-à-réaliser)</b>	<b>308 251,74 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	375 909,71 €
E Solde des reste-à-réaliser d'investissement	<b>262 071,71 €</b>
Besoin de financement F	0 €

  

<b>AFFECTATION = C</b>	<b>(G+H)</b>	<b>308 251,74 €</b>
1) G Affectation en réserve R 1068 en investissement		147 941,74 €
<i>G=au minimum, couverture du besoin de financement F</i>		
2) H Report en fonctionnement R002 (2)		160 310,00 €

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

## Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à voter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2022.

Il a expliqué que depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation, le taux d'imposition de cette taxe ne peut plus être modifié et que c'est donc le taux de l'année 2019 qui continue de s'appliquer.

Monsieur le Maire a proposé de ne pas augmenter les taux et de reconduire à l'identique les taux de 2021 soit :

- 7,34 % pour la taxe d'habitation (taux 2019)
- 31,45 % pour la taxe foncière (bâti)
- 29,26 % pour la taxe foncière (non bâti)

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Vote du Budget prévisionnel 2022**

Monsieur Sébastien CHAPPUY, Adjoint chargé des Finances, a présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	821 440,00 €	556 601,45 €
Recettes	821 440,00 €	556 601,45 €

*Adopté par 12 voix Pour et 3 Abstentions.*

### **Vote de la subvention à la Mutuelle Bout d'Chou au titre de 2022**

Madame Sylvie GARDETTE déléguée auprès de la Mutuelle Bout d'chou a indiqué au Conseil Municipal que la participation financière de la commune au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles pour l'année 2022 s'élève à 3 104,10 € (pour mémoire 2021 : 4 395.56 €).

La différence avec la participation de l'année dernière s'explique par la signature, cette année, de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF et les communes partenaires pour une durée de 4 ans. Cette nouvelle convention permet aux associations de percevoir directement l'aide qui était au préalable versée à la commune par la CAF.

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle convention, la clé de répartition entre les communes est revue et sera basée sur la moyenne des enfants de moins de 6 ans de la commune, sur les 3 dernières années. Avec cette nouvelle règle, la participation de la commune passe de 9% à 15%.

Il a été demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 3 104,10 € euros à la Mutuelle Bout d'Chou pour l'année 2022, pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Vote de la subvention au CCAS de la commune au titre de 2022**

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil que la commune a versé une subvention de 1 000.00 € au CCAS de la Commune en 2021.

Il a proposé de reconduire le versement de cette subvention au titre de l'année 2022.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

## **Contribution au SYDER au titre de 2022**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que la participation de la commune au SYDER s'élève à **76 739,15 €** pour l'année 2022.

Pour mémoire en 2020 la participation s'élevait à 45 534,68 € et en 2021 à 51 713,08 €.

La hausse est principalement due à la hausse prévisionnelle du prix de l'énergie estimée à +48%.

Pour rappel en 2021, il avait été décidé de fiscaliser la totalité de la somme.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de fiscaliser la totalité de la somme pour l'année 2022.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

## **COR : Avenant à la convention ADS à compter du 01/01/2022 et nouvelle convention ADS à compter du 01/03/2022**

Monsieur le maire a rappelé que la commune a conventionné avec la COR depuis le 02/02/2015 pour adhérer au service commun Application du Droit des Sols (ADS) qui instruit les demandes d'urbanisme pour le compte de la commune.

Depuis 2020, dans l'attente de sa nouvelle rédaction, cette convention a été prolongée par des avenants successifs jusqu'au 31/12/2021.

La nouvelle convention prenant effet au 01/03/2022, monsieur le Maire indiquera qu'il est nécessaire de signer un avenant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2022.

Les termes de la convention restent inchangés et la commune adhère à ce service commun pour les dossiers d'urbanisme suivants :

- Les certificats d'urbanisme
- Les permis de construire
- Les permis de démolir
- Les permis d'aménager
- Les déclarations préalables

Il a été demandé aux membres du Conseil d'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant et la nouvelle convention d'adhésion au service ADS ainsi que tout document s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

## **COR : Adhésion au service Conseil en Energie partagé/Econome de flux**

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a mis en place un service de Conseil en énergie partagé - économe de flux (CEP-EF) à destination des 31 communes de l'EPCI.

Ce service vise à partager un conseiller en énergie partagé - économe de flux (CEP-EF) entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée : bâtiments, éclairage public, etc.

En effet, dans le contexte actuel, il apparaît important de suivre de près les consommations d'énergies de nos bâtiments et de mettre en place des actions correctives, le cas échéant.

Dans le cadre de la Loi Elan, suite au Grenelle II, le Décret Tertiaire oblige les bailleurs et occupants de bâtiments avec plus de 1 000 m<sup>2</sup> utilisés pour des activités tertiaires à réduire leur consommation énergétique d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Ces bâtiments devront faire l'objet d'un suivi des consommations sur une plateforme dédiée.

Des négociations sont en actuellement en cours pour que les bâtiments de plus de 500 m<sup>2</sup> soient concernés dès début 2023.

A terme, il est fort possible que tous les bâtiments publics soient concernés.

Le service de CEP-EF de la COR comprend 2 niveaux d'intervention :

- **Une mission socle :**

- a) une analyse fine des données énergétiques grâce à la plateforme de gestion ADVIZEO ;
- b) une présentation de l'état des lieux énergétique de la commune et les pistes d'améliorations énergétiques et un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée ;
- c) un accompagnement aux changements des comportements.

- **Des missions complémentaires optionnelles :**

- a) un rapport d'analyse complet d'un bâtiment comprenant :
  - o un état de lieux de l'existant
  - o une approche thermique du bâtiment
  - o des préconisations de travaux chiffrés
  - o un estimatif des aides financières mobilisables ;
- b) un Plan pluriannuel d'investissement ;
- c) un rapport d'opportunité de mise en place d'une énergie renouvelable ;
- d) un accompagnement au recrutement d'un maître d'œuvre si nécessaire et/ou l'élaboration des pièces techniques (DCE, CCTP, DPGF...) ;
- e) une assistance technique (analyse des offres, participation au suivi de chantier, pré-réception de travaux) ;
- f) un accompagnement à la mise en place de Contrat d'exploitation/maintenance pour les chaufferies ;
- g) une analyse plus fine d'un ou plusieurs bâtiments grâce aux objets connectés ADVIZEO ;
- h) un accompagnement à la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les missions complémentaires seront gratuites et disponibles à la carte sur demande de la commune et en fonction des disponibilités du CEP-EF et de l'ALTE 69.

L'adhésion annuelle au service pour la commune s'élève à 0,5 €/habitant (environ 600 €) pour accéder à la mission socle. Cette mission socle comprend également l'accès de 4 bâtiments au logiciel ADVIZEVO.

Monsieur le Maire a proposé d'intégrer les bâtiments suivants :

- L'école (dont la salle du groupe scolaire)
- La salle communale
- La salle de la Buissonnière
- L'Eglise

Monsieur le Maire a indiqué qu'en complément de l'offre de base de la COR, la commune peut, à ses frais (50 € par an et par bâtiment supplémentaire), faire suivre par cet outil d'autres bâtiments.

Monsieur le Maire a proposé d'intégrer en plus :

- La mairie
- La salle hors-sac

La durée initiale de la convention est de 3 ans et elle pourra être renouvelée.

Monsieur le Maire a proposé d'adhérer au service de Conseil en énergie partagé / économe de flux (CEP-EF) de la COR et il a demandé au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **COR : Approbation du Pacte Fiscal et Financier**

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée que conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, la COR a mis en place un Pacte Fiscal et Financier en 2019 dont les principales mesures étaient :

- La réduction des attributions de compensation
- La révision des critères pour la répartition de la dotation de solidarité communautaire
- Le partage des produits de la taxe d'aménagement perçue par les communes
- Le non-appel des attributions négatives
- La mise en place des fonds de concours
- La maîtrise de la politique fiscale

Ce pacte doit être ajusté en raison de la mise en œuvre du projet de territoire de la COR.

Après examen du Pacte (transmis en PJ du rapport), monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil de l'approuver.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

## **PLU : Approbation de la modification simplifiée n°1**

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil que la commune a engagé une procédure de modification simplifiée de son PLU dont les objectifs étaient de modifier :

- les règles d'implantation des constructions le long des voies et emprises publiques en zone urbaine,
- d'assouplir les règles concernant l'aspect des constructions pour des éléments d'architecture bioclimatique,
- de toiletter le lexique,
- de modifier la taille des piscines et de supprimer la taille maximale des annexes dans certaines zones,
- de revoir la distance d'implantation de la maison pour l'agriculteur par rapport aux bâtiments agricoles.

Après la consultation des personnes publiques et la mise à disposition du public, il a été procédé à certains ajustements décrits dans le tableau joint au rapport.

Après présentation de ces modifications, il a été demandé au Conseil d'adopter la modification simplifiée n° 1.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

## **Convention avec l'association 30 Millions d'amis pour l'identification et la stérilisation des chats errants**

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil que suite aux demandes de plusieurs habitants, il devient nécessaire de gérer la population des chats errants de la commune.

Dans ce but, monsieur le Maire a proposé de signer une convention avec l'association 30 Millions d'Amis qui finance pour moitié la stérilisation et le tatouage des chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Il est à noter qu'une fois stérilisés, les chats sont relâchés dans ces mêmes lieux.

Il a été proposé, pour cette première convention de prévoir 10 stérilisations.

Pendant le débat, les conseillers ont fait part de leurs doutes car la plupart des chats en question sont nourris, et qu'il était fort possible qu'ils soient ensuite gardés par les administrés. Or, l'Association 30 Millions d'Amis est très stricte sur le fait que les chats qui rentrent dans ce protocole ne doivent pas être sociabilisés.

Devant les doutes émis par les conseillers, il a été décidé de se donner le temps de la réflexion sur ce qui serait le plus judicieux de mettre en place pour éviter de payer des stérilisations de chats à la place des administrés qui les prennent déjà en charge. La question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

*Rejeté par 12 voix Contre et 3 Abstentions des membres présents.*

## **Demande de subvention au Département du Rhône pour les travaux d'aménagement de la RD308**

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil de son intention de demander une subvention au Département du Rhône, dans le cadre des Appels à projets 2022, pour aider au financement des travaux de l'aménagement et de la mise en sécurité de l'entrée nord du village sur la RD 308.

Le coût estimé des travaux est en cours d'étude auprès du cabinet d'études Réalités suite aux nouvelles modifications demandées.

Il a été demandé aux membres du Conseil de l'autoriser à demander cette subvention et de signer tout document s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

#### **Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL pour les travaux d'aménagement de la RD308**

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil de son intention de demander une subvention à l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour aider au financement des travaux de l'aménagement et de la mise en sécurité de l'entrée nord du village sur la RD 308.

Le coût estimé des travaux est en cours d'étude auprès du cabinet d'études Réalités suite aux nouvelles modifications demandées.

Il a été demandé aux membres du Conseil de l'autoriser à demander cette subvention et de signer tout document s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

#### **Demande de subvention à la Région AURA pour les travaux d'aménagement de la RD308**

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil de son intention de demander une subvention à la Région AURA, pour aider au financement des travaux de l'aménagement et de la mise en sécurité de l'entrée nord du village sur la RD 308.

Le coût estimé des travaux est en cours d'étude auprès du cabinet d'études Réalités suite aux nouvelles modifications demandées.

Il a été demandé aux membres du Conseil de l'autoriser à demander cette subvention et de signer tout document s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

#### **Demande de subvention au Département du Rhône, au titre des amendes de police, pour les travaux d'aménagement de la RD308**

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil de son intention de demander une subvention au Département du Rhône, dans le cadre des Amendes de Police 2022, pour aider au financement des travaux de l'aménagement et de la mise en sécurité de l'entrée nord du village sur la RD 308.

Le coût estimé des travaux est en cours d'étude auprès du cabinet d'études Réalités suite aux nouvelles modifications demandées.

Il a été demandé aux membres du Conseil de l'autoriser à demander cette subvention et de signer tout document s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*



### **Demande de fonds de concours à la COR pour les travaux d'aménagement de la RD308**

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil de son intention de demander un fonds de concours à la COR pour aider au financement des travaux de l'aménagement et de la mise en sécurité de l'entrée nord du village sur la RD 308.

Le coût estimé des travaux est en cours d'étude auprès du cabinet d'études Réalités suite aux nouvelles modifications demandées.

Il a été demandé aux membres du Conseil de l'autoriser à demander ce fonds de concours et de signer tout document s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Demande de fonds de concours à la COR pour les travaux de mise en conformité de la chaudière de l'Eglise**

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil que la chaudière de l'Eglise est tombée en panne et que suite à la visite d'un professionnel, il s'avère qu'elle n'est également plus aux normes de sécurité en vigueur. La Commune va donc devoir procéder à son remplacement avec une mise aux normes de l'installation et des locaux.

Monsieur le Maire envisage de faire appel au fonds de concours à la COR pour aider au financement de ces travaux.

Le coût estimé des travaux est en cours d'étude auprès d'un cabinet spécialisé.

Il a été demandé aux membres du Conseil de l'autoriser à demander ce fonds de concours et de signer tout document s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de mise en conformité de la chaudière de l'Eglise**

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil de son intention de demander une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour aider au financement des travaux de remplacement et de mise en conformité de la chaudière de l'Eglise.

Le coût estimé des travaux est en cours d'étude auprès d'un cabinet spécialisé.

Il a été demandé aux membres du Conseil de l'autoriser à demander cette subvention et de signer tout document s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Questions diverses**

**Ecopics :** Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil que des écopics ont été posés par la société ENEDIS sur les fils électriques adossés au bâtiment de la mairie pour empêcher les pigeons de se poser sur ces fils, de nicher et ainsi éviter les déjections sur les trottoirs le long du bâtiment. Il a été constaté que

cette installation est très efficace. Avec la suppression de ces déjections, les drapeaux ont pu être changés et les volets repeints.

**Cantine scolaire :** Monsieur le Maire a informé le Conseil que les agents techniques ont repeint le réfectoire dans une teinte de blanc cassé. Les fresques âgées de 60 ans étant très abîmées et ne pouvant être reprises ont donc été recouvertes. Les élus chargés de l'école et les enseignantes vont réfléchir à différents projets de décoration pour le rendre plus chaleureux.

**Local des chasseurs :** Monsieur le Maire a informé qu'un faux-plafond a été installé dans le local des chasseurs par le service technique afin d'éviter la caisse de résonance qui rendait l'utilisation de ce local très désagréable.

**Boulodrome :** Monsieur le Maire a informé le Conseil que la Commune a fait installer une commande de l'éclairage du terrain de boules dans le boulodrome afin que les deux associations utilisant le terrain puissent être autonomes. (La commande était avant située uniquement dans la salle de la Buissonnière)

**Drainage du cimetière :** Monsieur Pascal TRAMBOUZE a informé les membres du Conseil que la commune a fait appel à un hydrogéologue pour réaliser une étude des eaux situées en sous-sol du cimetière. Cette étude doit permettre à la commune de faire un choix de travaux adéquat et efficace de drainage et/ou déviation de l'eau.

Monsieur le maire a indiqué que le Département du Rhône a déjà procédé au versement d'une aide financière de 7 000 € et que les travaux doivent donc être réalisés.

**Pont-Mondet :** Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil que les services techniques de notre commune et de la commune d'Amplepuis ont installé des barrières au Pont-Mondet sur le Reins afin de sécuriser le passage des promeneurs.

Les barrières, réalisées par l'entreprise CHERPIN, ont coûté 16 008 €, chaque commune en a pris la moitié à sa charge.

**Salle des 4 Saisons :** Monsieur le Maire a informé le Conseil que la plaque de la Salle des 4 Saisons a été découverte le 12 mars 2022 en présence de quelques membres du Lien et du club Sourire d'Automne.

**Mairie :** Monsieur le Maire a informé le Conseil que le logement situé au-dessus des bureaux de la mairie ne sera plus loué. Le logement va être raccordé aux bureaux via un escalier qui va être posé, par l'entreprise BRECHARD, dans le bureau actuel du Maire. Ces travaux permettront de récupérer de la place pour améliorer le classement et le rangement des dossiers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la **séance est levée à 22h18.**

*Fait à Saint-Jean-la-Bussière le 28 mars 2022.*

